

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
10 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du deux février deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Luc DELLA-VALLE – Adjoint au Maire de Déols
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais (pouvoir consenti à Monsieur Nicolas THOMAS)
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Catherine RUET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine RUET

Délibération CA-2026-06
Séance du 10 février 2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE MÉDECINE DU TRAVAIL

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, articles 33 et suivants,

Vu la délibération CA-2023-18 portant création d'un budget annexe pour le service de médecine du travail,

Vu les comptes administratifs et de gestion du budget annexe de la médecine du travail approuvés ce jour,

Vu le budget primitif du budget annexe du service de médecine du travail proposé au vote du Conseil d'Administration,

Le bureau ayant examiné le dossier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 - ADOPTE le budget primitif du budget annexe du service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit pour l'exercice 2026 :

- 475 000 € en section de fonctionnement
- 56 000 € en section d'investissement

ARTICLE 2 - DIT que les crédits sont votés au niveau du chapitre.



Le Président,

Xavier ELBAZ